

 **Mairie - 21 route de Serraval**

**74230 Le Bouchet-Mont-Charvin**

**Tél : 04.50.27.50.77**

***accueil@bouchet-mont-charvin.fr***

**Règlement des caisses à savon**

**Composition du dossier d’inscription**

Le dossier d’inscription est composé des pièces suivantes :

* Le règlement de la course,
* La cartographie de la course,
* Le bulletin d’inscription.

**Les pièces suivantes sont à retourner obligatoirement pour l’inscription :**

* Le bulletin d’inscription signé par le pilote, le passager (le cas échéant) et les représentants légaux (en cas de participant mineur),
* Le certificat de responsabilité civile du pilote ou celui du ou des représentants légaux (en cas de participant mineur) valide le jour de la course.
* Le certificat de responsabilité civile du passager ou celui du ou des représentants légaux (en cas de participant mineur), valide le jour de la course.

**Seules les caisses à savon folkloriques qui respectent ce règlement peuvent participer à la descente. Ce n’est pas une course de vitesse. La descente est ouverte à tous.**

**Généralités :**

Le Conseil Municipal du Bouchet-Mont-Charvin, avec l’aide des associations, organise une course de caisses à savon le samedi 2 septembre 2023 dans le village, côté Cernix.

Les participants doivent concevoir et réaliser une « caisse à savon » originale selon les critères définis ci-après, puis la faire rouler sur un circuit. Le véhicule sera monocoque sans remorque, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal, de conception artisanale. On utilisera des matériaux recyclés au maximum.

Le déplacement du véhicule résulte de l’effet de la gravité terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une poussée est admise, voire deux…, voire trois….

Une course « spéciale enfants » (jusque 12 ans) sera programmée en milieu de journée. (Tracteurs en plastique acceptés).

**Inscriptions :**

Les candidats doivent retirer un dossier d’inscription en mairie ou sur le site internet de la mairie ou notre page Facebook « Echo du Charvin ». Le dépôt du dossier se fera directement en mairie ou par mail à accueil@bouchet-mont-charvin.fr .

**L’inscription est gratuite.**

Pour toute question, vous pouvez contacter les organisateurs (La mairie) au 04.50.27.50.77.

**Déroulé de la course :**

La course se déroulera le samedi 2 septembre 2023 à partir de 10 h 00.

Aucun des frais engagés ne sera remboursé, notamment les frais de déplacement pour participer à la course, de même que ceux engagés pour la conception et la réalisation de la caisse à savon, même si elle venait à être détruite ou endommagée lors de la course.

**Les équipes :**

Chaque équipe peut se composer  d’une personne seule

 de deux personnes (un pilote et un passager)

 d’un staff de mécanos et supporters.

**Déguisement obligatoire pour chaque membre de l’équipe.**

**L’ambiance générale de l’équipe sera valorisée.**

Chaque participant est responsable de son comportement envers les autres équipes et de sa propre sécurité.

**Equipements et accessoires obligatoires :**

**Casque** : Chaque membre de l’équipage doit obligatoirement porte un casque type « cyclomoteur, ski, vélo». **Il doit être adapté au porteur.**

**Vêtements, chaussures et gants** : il est obligatoire de porter des vêtements protégeant l’ensemble du corps, c’est-à-dire pantalons longs et des hauts à manches longues, des chaussures fermées.

Les gants devront offrir une protection suffisante, ils sont obligatoires.

**Coudières et genouillères** : elles sont vivement conseillées.

**Conception et construction du** véhicules :

La caisse à savon dont la construction doit être artisanale, doit comporter obligatoirement :

* Des roues
* Une direction (volant, guidon,…) Veillez à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues !
* Un système de freinage.

Elle peut être customisée. Les publicités sont permises, sous réserve de n’entraîner ni de transformations dangereuses ni présenter de caractères politiques ou religieux. De même, les publicités liées à l’alcool ou au tabac sont interdites.

La caisse à savon peut être en tout matériau recyclé.

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour les membres de l’équipage et les spectateurs (bords tranchants, pare-brise en verre,…) Pensez à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique si nécessaire.

Le plancher doit être complet sous le pilote. Penser aux enfants s’ils mettent les pieds sur la route pendant la descente.

L’installation de frein doit pouvoir fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues.

La taille de la caisse ne doit pas dépasser les 1,20 mètre de large, 3 mètres de long et sa surélévation doit être d’au moins 15 cm au-dessus du sol. L’assise du siège ne doit pas être à plus de 30 cm de hauteur par rapport au châssis.

S’il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis.

La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule en cas de souci.

**Remarque :** La caisse à savon doit avoir un système d’accroche avant et arrière.

De plus, chaque véhicule doit être équipé d’une corde en nylon ou d’une sangle d’une longueur de 1,50 m munie de mousquetons à chaque extrémité (type mousqueton d’alpinisme, pour pouvoir remorquer au départ de la course).

La course : Les jurys et la direction de course sont seuls juges des décisions quant à l’application du règlement et du contrôle des véhicules.

Ils peuvent exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Le circuit sera banalisé et sécurisé.

L’arrivée sera visualisée clairement. Après la ligne d’arrivée, une zone protégée sera prévue pour permettre aux véhicules de s’arrêter.

**Les participants seront jugés selon plusieurs critères :**

* Franchissement de la ligne d’arrivée avec son équipage,
* Créativité et originalité de la caisse à savon avant le départ,
* La tenue vestimentaire faisant preuve de recherches originales, pleines de folies !!!

Des coupes seront l’attribuées à l’issue de la course aux premiers de chacune de ces catégories.

Les participants autorisent les organisateurs à publier leur image ainsi que leur caisse à savon (photographies ou films). Si ce n’était pas le cas, ils le signaleraient dans le bulletin d’inscription.